



Envoyé en préfecture le 18/07/2023  
Reçu en préfecture le 18/07/2023  
Publié le 18/07/2023  
ID : 074-217401058-20230710-DEL20230710\_04-DE



## AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2023-2025

**Entre les communes de Ballaison, Bons-en-Chablais, Douvaine,  
Loisin, Massongy et la MJC Chablais**

Comme adopté lors de la commission mixte du 11 mai 2023 par l'ensemble des municipalités et par la MJC Chablais, cet avenant permet de valider l'entrée de la commune de Massongy dans le dispositif jeunesse, qui engage les municipalités à soutenir les actions du secteur jeunesse de la MJC Chablais sur l'ensemble du territoire des communes concernées, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Cette entrée sera effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Tout comme les communes déjà engagées, la commune de Massongy s'engage à respecter l'ensemble des articles prévus dans la convention initiale signée le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour l'année 2023, la participation financière de la commune de Massongy s'effectuera au prorata temporis, soit 4/12ème du montant annuel envisagé.

Fait à Douvaine en six exemplaires originaux, le 19 juin 2023

Pour la Commune de Ballaison  
Le Maire M. Christophe SONGEON

Pour la Commune de Bons-en-Chablais  
Le Maire M. Olivier JACQUIER

Pour la Commune de Douvaine  
Le Maire, Mme Claire CHUINARD

Pour la Commune de Loisin  
Le Maire Mme Laetitia VENNER

Pour la commune de Massongy  
Le maire, Mme Sandrine DETURCHE

Pour la MJC Chablais  
La Présidente, Mme Rosmary HUGET